



académie
Aix-Marseille **E**

Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

DAAC/16-712-72 du 04/07/2016

APPEL A CANDIDATURE D'UN(E) CHARGE(E) DE MISSION «MUSIQUES ACTUELLES» AUPRES DE LA DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE, REMUNERE(E) SOUS FORME D'INDEMNITES POUR MISSION PARTICULIERE (IMP TAUX 5 SOIT 3750€ ANNUELS)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE : Tél : 04 42 93 88 41 - Fax : 04 42 93 88 19

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant le rôle d'un(e) chargé(e) de mission sur l'ensemble du territoire académique en lien avec les structures partenaires de « Musiques actuelles ». L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Il (elle) aura des compétences spécifiques dans le domaine des musiques actuelles (scientifiques et pratiques musicales). La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence régulière à la DAAC à Aix en Provence ainsi qu'une capacité de mobilité dans les quatre départements de l'académie.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle qui fixe ses missions et évalue son action, en liaison étroite avec l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier ainsi qu'en collaboration avec la chargée du domaine musique à la DAAC, il/elle remplit une mission d'accompagnement des initiatives, de coordination, d'expertise, d'évaluation, de communication et de formation en étroite collaboration avec les structures partenaires de musiques actuelles du territoire académique.

Afin de mener à bien cette mission, il/elle doit :

Connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative (Textes officiels et programmes) ainsi que les orientations du ministère de la culture en termes d'éducation artistique ;

Connaître les composantes et le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC) et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;

Avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;

Connaître l'ensemble des dispositifs nationaux, académiques et départementaux dans le domaine de la musique. Être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un de ces dispositifs les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues dans ce cadre avec le parcours d'éducation artistique et culturelle ;

Connaître les principaux partenaires culturels dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire et, en se fondant sur les potentiels et ressources des structures, construire en étroite

collaboration et avec le soutien des collectivités territoriales une offre pédagogique et une stratégie de médiation favorisant l'accompagnement des enseignants dans une démarche de projet articulée aux programmes d'enseignements et au référentiel du PEAC ;

Enrichir et construire des partenariats pérennes, explorer les potentiels et ressources des structures, faire des musiques actuelles un levier éducatif riche pour que les enseignants se les approprient.

Participer au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les structures culturelles du domaine, en lien avec les programmes d'enseignement et le référentiel du PEAC ;

Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations dans le domaine des musiques actuelles destinées aux enseignants, en concertation avec les structures culturelles et la DAAC, notamment pour le site internet académique de la DAAC ;

Exercer une mission de relais d'information auprès des conseillers départementaux d'éducation artistique et d'action culturelle des DASEN.

Etre capable d'écouter, de communiquer, de négocier, d'organiser et de savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;

Assurer la mise en œuvre de formations dans le domaine des musiques actuelles, dans le cadre du Plan académique de formation et de la formation initiale des enseignants (ESPE) ;

Maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission commencera le 3 octobre 2016, pour l'année scolaire 2016-2017. Elle sera éventuellement renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni en juillet 2017.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 16 septembre 2016 dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
à l'attention de Madame Marie Delouze
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

- Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien dont la date et l'horaire seront précisés ultérieurement.

•

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille